



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux personnes physiques menant des projets de faible ampleur et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : KAUFMAN & BROAD MEDITERRANEE

Adresse : Le Silo d'Arenc

35, Quai du Lazaret

13004 MARSEILLE CEDEX 02

Téléphone : 04 96 17 23 65

Email : vbeggi@ketb.com

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**a. Nature et description du projet**

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement sur une surface de 36 361m² sur la commune d'Aix-en-Provence (13).

L'aire d'étude se situe à l'Est du plateau du Grand Arbois. Elle englobe la zone du projet et se situe au Nord de la D9 et à l'Est de la D543. Cette zone se situe également au Nord-Est du bassin du Réaltor et à l'Ouest de la ZAC des Milles.

Le projet d'aménagement se compose d'une vingtaine de bâtiments principaux. Les masses boisées du PLU présents sur la zone ainsi que les arbres existants ont été pris en compte dans l'élaboration du plan de masse. Enfin, des espaces verts seront créés ainsi que des arbres plantés.

b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage.

Le projet comporte des éclairages nocturnes. La localisation des éclairages n'est pas encore définie. Cependant, il s'agira de candélabres placés au niveau des voies internes.

Des mesures saisies dans le cadre de l'étude 4 saisons seront mises en place sur le site d'étude, à savoir la limitation et l'adaptation de l'éclairage (MR2) qui permet de réduire l'impact sur les populations faunistiques. De ce fait, l'angle de projection de la lumière ne devra pas dépasser les 70° à partir du sol, les sources lumineuses devront être munies de capots réflecteurs, un verre luminaire plat est recommandé plutôt qu'un verre bombé et la hauteur du mat devra être minimisée et il est nécessaire de privilégier les lampes à sodium dans la mesure où elles émettent seulement dans le visible et de couleur jaune et orange.

c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

La zone du projet ne présente pas de fossés, de canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique ou humides.

d. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Des habitats présents sur le site d'étude présentant des arbres seront supprimés après l'aménagement du site d'étude (Figure 2).

L'habitat « **boisement à Pin d'Alep** », localisé au sud de l'aire d'étude et s'étendant sur 0.22 ha sera supprimé après l'aménagement du site, conduisant à une suppression des arbres présents, soit des essences de Pins d'Alep.

Le « **matorral à Chêne vert, à Chêne kermès et à Alavert à feuilles étroites** », représentant 0.586ha du site d'étude subira également des modifications engendrant une suppression des arbres présents sur l'aire d'étude, soit une suppression du Chêne vert ainsi que du Chêne kermès.

Cependant, des mesures saisies dans le cadre de l'étude 4 saisons seront mises en place sur le site d'étude, à savoir la création d'une trame paysagère et un protocole de gestion sur le long terme de cette dernière (MA2). Cette mesure fait l'objet d'une valorisation écologique notamment par la plantation d'essences adaptées pour augmenter son attractivité écologique. Ainsi, une valorisation de la Trame Verte (MR4) sera réalisée dans le cadre du projet d'aménagement en préservant les masses boisées du PLU et en replantant certains arbres en plus de la préservation d'un nombre important de ceux existants (Figure 1).

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.



Figure 1 : Plan du projet



Le projet est situé :

Nom de la commune : Aix-en-Provence ; Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : Allée Etienne Lambert 13100 Aix-En-Provence

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 10 km de la ZSC Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban (FR9301603)

A 10.6 km de la ZSC Montagne Sainte-Victoire (FR9301605)

A 3 km de la ZPS Plateau de l'Arbois (FR9312009)

A 7.5 km de la ZPS Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)

Elle est également incluse dans une ZNIEFF de type II « Plateau de l'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles » (930012444)

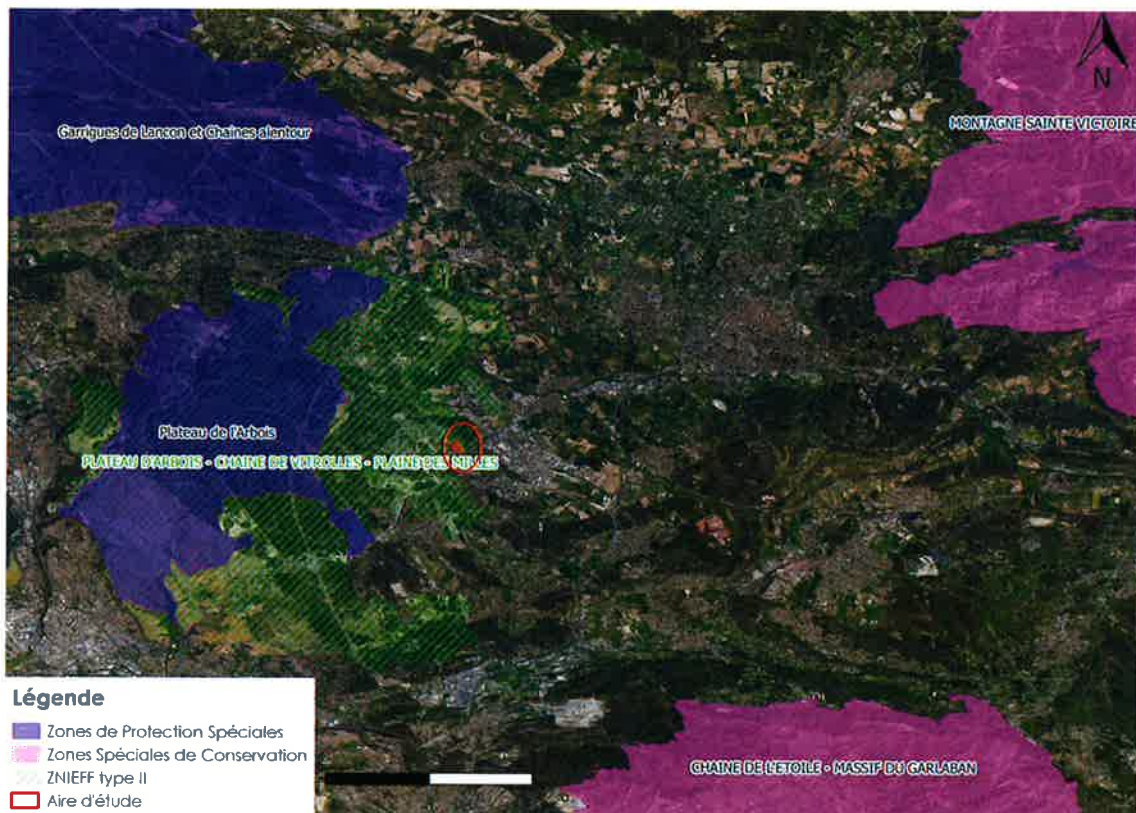


Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 et d'une ZNIEFF II par rapport au site d'étude

b. Etendue du projet

Surface : 3.6 ha

c. Période envisagée pour les travaux

Les travaux commenceront en novembre 2019 et s'étendront jusqu'à novembre 2022 soit 36 mois.

Dans l'étude 4 saisons réalisée pour le projet d'aménagement, une mesure concernant l'adaptation du phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques (MR1) a été établie. De ce fait, d'après l'écologie des espèces recensées sur le site, le début des travaux s'effectue en novembre c'est-à-dire après les périodes de reproduction et d'émergence des espèces. Cependant, des suivis seront réalisés afin de pas impacter les espèces.

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?
- Au vu de l'écologie concernant les espèces du site Natura 2000, les atteintes du projet se caractérisent en termes d'**interruption de couloirs de déplacement et de destruction de zones de chasse**. Des mesures saisies dans le cadre de l'étude 4 saisons seront mises en place sur le site d'étude, à savoir l'intégration de l'écologie des espèces dans le phasage des travaux (MR1) et la valorisation de la Trame Verte et Bleue (MR4) permettent de réduire l'impact sur les populations de chiroptères. Cependant, il est également important de prendre en compte l'impact potentiel de rupture de corridor de déplacement lié à la construction du site. L'aménagement paysager du site d'étude permet de pallier à cette rupture potentielle des couloirs de déplacements des individus. De ce fait, les atteintes du projet sont évaluées à faibles pour les chiroptères de ces ZSC.
- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
- Deux arbres à propriétés chiroptériques présents sur le site d'étude seront supprimés après l'aménagement du site (Figure 4). Cependant, une mesure saisie dans le cadre de l'étude 4 saisons sera mise en place sur le site d'étude, à savoir l'installation de gîtes à chiroptères (MA5) afin de recréer un habitat favorable aux espèces dont l'écologie est de type arboricole en termes de gîte estivaux. Parmi les neuf espèces identifiées sur l'aire d'étude, trois d'entre elles présentent ces caractéristiques favorables à une activité arboricole. Aucune de ces douze espèces n'est présente dans l'une des ZSC située à proximité de la zone d'étude.



Figure 4 : Localisation des arbres à propriétés chiroptériques par rapport au projet d'aménagement

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?
 - L'emprise du projet n'est pas en partie en bordure de milieux aquatiques.
- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?
 - Des gîtes arboricoles ont été recensés sur le site d'étude et sont favorables pour cinq espèces recensées lors des prospections de terrain. Cependant, ces derniers ne sont pas favorables aux espèces présentes dans les ZSC situées à proximité du site d'étude. En effet, les huit espèces de chauve-souris ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins sont toutes des espèces cavernicoles (grottes, caves, tunnels, etc.).
- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Neuf espèces utilisent potentiellement le site ou utilisent les zones en périphérie du site :

- La **Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*) est potentiellement hivernante au niveau de du matorral à Chêne vert, Chêne kermès et Alavert à feuilles étroites. Ces milieux sont affectés par la construction du projet d'aménagement et ainsi impacter négativement le mode de vie des populations de cette espèce. Cependant, plusieurs milieux similaires à celui-ci sont présents aux alentours de la zone étudiée, réduisant en ce sens les impacts sur l'espèce. De ce fait, les **incidences du projet d'aménagement** sur les populations de la Fauvette pitchou du site Natura 2000 sont considérées comme **faibles**.
- Le **Milan noir** (*Milvus migrans*) est nicheur à proximité du site et chasse dans les friches présentes autour du site d'étude. L'aménagement du site et les travaux

associés peuvent perturber la nidification de l'espèce ainsi que son comportement de chasse du fait de la forte proximité des zones de chasse avec le site. Cependant, des corridors écologiques sont présents à proximité de la zone d'étude ainsi qu'un certain nombre de milieux présentant les mêmes caractéristiques écologiques réduisant l'impact négatif sur les populations.

Les incidences du projet d'aménagement sur les populations du Milan noir du site Natura 2000 sont considérées comme **faibles**.

- Le **Rollier d'Europe** (*Coracias garrulus*) est présent en périphérie immédiate du site d'étude. La construction du projet pourrait déranger le comportement de chasse des populations de cette espèce. Cependant, au vu de l'abondance des milieux lui servant à la chasse autour du site d'étude, **les incidences du projet d'aménagement** sur les populations du Rollier d'Europe du site Natura 2000 sont considérées comme **faibles**.
- Six autres espèces sont potentiellement présentes sur le site pour un éventuel passage migratoire : le **Pipit rousseline** (*Anthus campestris*), le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*), le **Grand cormoran** (*Phalacrocorax carbo sinensis*), la **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*), le **Busard cendré** (*Circus pygargus*) et la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*). En effet, aucun habitat présent sur le site d'étude n'est favorable à leur présence mais elles peuvent être potentiellement de passage sur l'aire d'étude. De ce fait, les **incidences du projet d'aménagement** sur ces espèces du site Natura 2000 sont considérées comme **négligeables**.
- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?
- Aucune espèce d'oiseaux ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins ne se reproduit sur le site d'étude. Cependant, le **Milan noir** (*Milvus migrans*) est nicheur à proximité du site d'étude. La période de nidification s'étend de mars à août. L'aménagement du site et les travaux associés peuvent perturber la nidification de l'espèce ainsi que son comportement. De ce fait, pour réduire l'impact sur ces populations, les **travaux de défrichage** doivent être effectués entre **novembre et mars**, pour éviter que la nidification débute dans les strates arbustives et les quelques arbres présents. En effet, en supprimant l'ensemble de la végétation avant le mois de mars, les oiseaux pourront aller nicher sur d'autres arbres non concernés par les travaux.

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
- **Il n'y a pas suppression de vieux arbres, d'arbres morts ou d'arbres à cavités pour les insectes issus des sites Natura 2000.** Seule l'**Ecaille chinée** (*Euplagia quadripunctata*) est un insecte potentiel sur l'aire d'étude, qui vit au niveau des jardins. Des espaces verts seront cependant présents après l'aménagement du site, les habitats favorables à cette espèce ne seront donc pas détruits. Les incidences sont évaluées à **nulles** pour cette espèce.

e. **Conclusion**

Le projet envisagé

☒ **est susceptible**

☐ n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- Trois espèces d'oiseaux (le **Milan noir**, le **Rollier d'Europe** et la **Fauvette pitchou**) sont présentes sur le site ou à proximité de l'aire d'étude pour la chasse, la nidification ou bien l'hivernation. De par la proximité de leurs milieux de vie avec le site d'étude, le projet d'aménagement ainsi que les travaux associés pourraient impacter négativement divers comportements des espèces. Néanmoins, au vu de la biologie des espèces, il leur est possible de rejoindre d'autres sites à proximité du site, réduisant ainsi les incidences. Les incidences du projet sur ces espèces sont évaluées à **faibles**.

- Concernant les chiroptères, au vu des espèces contactées, de leur écologie et des habitats identifiés sur le site du projet, de même au regard de l'utilisation de ce site par ces espèces et des mesures mises en place, on estime que les **incidences du projet** sur les **populations de chiroptères du site Natura 2000** sont **faibles**.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le : 18/04/2019**

Fait à Eguilles

Par Gérard FILIPPI

KAUFMAN & BROAD MÉDITERRANÉE
Le Silo - 35 Quai du Lazaret
CS 30010
13304 MARSEILLE CEDEX 02
Tél: 04 96 17 32 00 - Fax 04 96 17 32 10

ECOTONIA EURL
140, rue Cornaline - ZI Les Jolissières
13510 Eguilles
Tél: 04 42 930 391 - Pbl: 06 61 715 888
ecotonia@orange.fr - www.ecotonia.fr
Siret: 433 403 248 0025 - Ape: 8230Z

Filippi Gérard
Responsable

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARTELIE :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13

(voir notice en page suivante)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur** du site :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer :**

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)